

L'invention des littératures nationales en langue française au XIX^e siècle. Langue, nation, littérature

Dominique COMBE
ENS

Centre International d'Étude de la Philosophie Française Contemporaine

À l'ère de la mondialisation, déclinée en *World literature*, *World fiction*, « littérature-monde », la question des littératures nationales, héritière de l'histoire et de la pensée du XIX^e siècle, a pu sembler dépassée. Dans le contexte des *Globalized studies* qui prennent le relais de la théorie postcoloniale outre-Atlantique, ce sont les thèmes de la « créolisation », de la « déterritorialisation », des identités « rhizomatiques¹ », mais aussi du métissage et de l'« hybridité² » qui prédominent. Malgré l'omniprésence des revendications identitaires et du retour manifeste des nationalismes – si tant est qu'ils aient jamais disparu – partout en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique et en Europe même, l'imaginaire du « Tout-monde » diffusé par Édouard Glissant paraît l'emporter très largement sur « l'imaginaire national³ » dans le vocabulaire des théories de la culture, des arts et de la littérature. Le multiculturalisme et plurilinguisme, l'interaction des langues et les transferts culturels, sont ainsi valorisés contre toutes les formes du monolinguisme, associé à une réduction du « Divers » de la « mondialité ».

Le monolinguisme traditionnellement imputé à la littérature française, appuyé sur une politique de la langue⁴, semble fortement remis en question par l'apport des écrivains francophones issus du monde postcolonial, de la Caraïbe en particulier. Ainsi, à en croire le manifeste *Pour une littérature-monde* (2007)⁵, le « pacte » ancestral qui unit la langue à la nation dans la littérature, serait devenu obsolète. Il importe certes de « décentrer » le regard sur la littérature dite « française », comme l'ont fait récemment les auteurs du remarquable volume collectif publié aux États-Unis : *French Global, a New*

1. Voir par exemple Édouard Glissant, *Poétique de la Relation*, Paris, Gallimard, 1990, *Introduction à une poétique du Divers*, Paris, Gallimard, 1996, ou encore *Philosophie de la Relation. Poésie en étendue*, Paris, Gallimard, 2009.

2. Homi Bhabha, *Les Lieux de la culture. Une théorie postcoloniale* [1994], trad. fr., Paris, Payot, 2007.

3. Benedict Anderson, *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme* [1983], trad.fr., Paris, La Découverte, 1996.

4. Sur la politique de la langue, on se permettra de renvoyer ici à Dominique Combe, « Francophonies plurielles », *La Vie des idées*, 19 septembre 2013. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Francophonies-plurielles.html>.

5. Michel Le Bris / Jean Rouaud *Pour une littérature-monde*, Paris, Gallimard, 2007. Ce manifeste, d'abord paru dans *Le Monde*, a suscité de nombreuses controverses, aujourd'hui à peu près oubliées.

Approach to Literary History (2010)⁶. Mais peut-on pour autant trancher le « nœud gordien » qui unit la littérature, la langue et la nation ? Et d'ailleurs le faut-il ? La « littérature-monde » elle-même s'est-elle « libérée » de ce pacte séculaire ? Si l'internationalisation de la vie littéraire a favorisé le développement et la diffusion d'une littérature mondialisée en anglais, les littératures nationales des pays anglophones (anglaise, irlandaise, étatsunienne, canadienne, indienne, etc.) n'en continuent pas moins à exister fortement. En témoigne, par exemple, le souci des éditeurs français de préciser, entre parenthèses, le pays d'origine de la langue traduite. Et la formule restrictive inscrite dans le titre par les signataires du manifeste : « littérature-monde *en français* », n'indique-t-elle pas que la langue française continue malgré tout à servir de référence, en rivalité avec la langue anglaise ?

La question d'un « pacte » de la langue et de la nation dans la littérature, en effet si importante pour la formation de l'imaginaire national de la France⁷, ne lui est pourtant pas exclusivement réservée, pas plus d'ailleurs qu'à la littérature allemande, inséparable de la *Verdeutschung* accomplie par Luther, par exemple⁸. Force est de constater que les littératures « francophones » auxquelles M. Le Bris et J. Rouaud se réfèrent comme à un contre-modèle, participent elles-mêmes des logiques nationales, pour peu qu'on veuille bien les envisager dans la durée. Les études francophones en France, centrées sur les seules littératures dites postcoloniales dans leur actualité récente, cèdent souvent à la tentation du « présentisme⁹ ». Que les plus grands textes des littératures francophones¹⁰ datent pour la plupart des cinquante dernières années ne doit pas faire oublier la longue histoire des littératures de langue française. Car il y a une histoire des littératures francophones avant la lettre, qui ne se réduit pas à des récits de voyages rapportés par des marins, des soldats ou des missionnaires (même si ceux-ci ont joué un rôle important). Les études francophones sont encore trop souvent confinées dans la courte durée par une historiographie qui, dans le meilleur des cas, remonte jusqu'aux années 1920-30 et à la publication des premiers romans en français dans l'empire colonial, en Afrique ou au Maghreb. C'est oublier que les premiers textes qui sont à présent nommés « francophones » sont les produits d'une histoire coloniale elle-même longue et complexe, commencée dans les années

6. Christie MacDonald / Susan R. Suleiman (dir.), *French Global, A New Approach to Literary History*, New York, Columbia University press, 2010.

7. Parmi les très nombreuses publications sur la dimension politique du débat : Renée Balibar, *L'Institution du français. Essai sur le colinguisme, des Carolingiens à la République*, Paris, PUF, 1985 ; Michel de Certeau / Dominique Julia / Jacques Revel, *Une politique de la langue, la Révolution française et les patois*, Paris, Gallimard, 1975.

8. Sur le rôle décisif de la traduction et de la langue dans la culture allemande, voir les analyses essentielles d'A. Berman dans *L'Épreuve de l'étranger, culture et traduction dans l'Allemagne romantique*, Gallimard, 1984.

9. Dans le sens où l'entend l'historien François Hartog (*Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Le Seuil, 2002).

10. Un adjectif qui, lui-même, ne s'est imposé que dans les années soixante, avec la décolonisation.

1880 pour l'Afrique subsaharienne, le Maroc et la Tunisie, en 1830 pour l'Algérie, et dès le XVI^e siècle pour les Antilles ou le Proche-Orient (capitulations dans l'Empire ottoman). Pour comprendre la naissance de littératures nationales dans la francophonie, il faut donc prendre en considération l'histoire longue. Une telle histoire a le mérite, en outre, d'attirer l'attention, « hors de France », sur les pays qui ont vu naître les premières littératures de langue française, au XIX^e siècle – la Suisse, la Belgique et le Canada –, un peu négligés par les chercheurs en France, qui privilégient les aires historiques de l'Empire colonial.

Pour saisir les enjeux du pacte français de la langue avec la nation, il faut impérativement prendre en considération l'émergence des littératures de langue française, et étudier donc de manière conjointe et comparée le Canada, la Belgique et la Suisse, que les spécialistes ont tendance à isoler¹¹. Ce processus est en effet parallèle à celui que Sartre, au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, nommera la « nationalisation de la littérature¹² », une expression déjà utilisée par un critique québécois au début du siècle, dans un tout autre contexte, comme on le verra. La catégorie des littératures nationales, aujourd'hui si décriée, paraît néanmoins plus que jamais pertinente et opératoire, même à l'heure de la mondialisation. C'est en effet au XIX^e siècle, au moment où se forment les nationalismes en Europe et en Amérique, et à « l'Ère des empires¹³ », que se nouent les rapports modernes entre littérature, langue française et nation, qui restent au cœur de la définition même du fait littéraire. Le triangle de la langue, de la nation et de la littérature fonde ce qu'on pourrait appeler une proto-histoire des littératures francophones (anglophones, hispanophones, lusophones, néerlandophones aussi bien).

Langue française et nationalités au XIX^e siècle

C'est entre 1830 et 1914 que s'inventent les littératures de langue française hors de France, et tout particulièrement après 1848. La périodisation 1830-1910 retenue par Daniel Maggetti pour la Suisse « française » à la recherche d'une identité « romande » semble également pertinente, à quelques nuances près, pour la Belgique et le Canada, dont il va alors de soi qu'il est alors « français¹⁴ ». Hors du monde occidental, il n'y a guère qu'en Haïti, qui

11. A l'exception d'Auguste Viatte, dans un livre aujourd'hui un peu oublié, à la démarche originale : *Histoire comparée des littératures francophones*, Paris, Nathan, 1980. Le projet, surhumain il est vrai, seulement esquissé par Viatte, n'a guère été poursuivi, faute sans doute d'historiens possédant la culture encyclopédique et cosmopolite de Viatte.

12. Jean-Paul Sartre, *Qu'est-ce que la littérature ?*, Paris, Gallimard, 1948.

13. Selon le titre du troisième volet de la somme de l'historien Eric Hobsbawm sur le XIX^e siècle : *L'Ère des Empires : 1875-1914* [1987], trad. fr., Paris, Hachette, 1997.

14. Voir Daniel Maggetti, *L'Invention de la littérature romande 1830-1910*, Lausanne, Payot, 1995 ; Jean-Pierre Bertrand / Michel Biron / Benoît Denis / Rainer Grutman (dir), *Histoire de la littérature belge francophone*

ouvre le processus de la décolonisation au tout début du XIX^e siècle, et au Liban (encore indistinct de la Syrie) à la fin du siècle, qu'émergent des littératures nationales de langue française, dans un contexte qu'on qualifierait aujourd'hui de « colonial¹⁵ ». Ce n'est que bien plus tard en effet, vers 1930, que les colonies françaises d'Afrique du Nord, d'Afrique Occidentale, d'Afrique Équatoriale, des Antilles et du Pacifique poseront la question de leur propre identité, en prélude aux luttes pour la décolonisation, donnant à leur tour naissance à des littératures qui, après les indépendances, deviendront « nationales¹⁶ ». Les francophonies du XX^e siècle sont en quelque sorte les héritières postcoloniales des nationalismes européens nés des révolutions de 1848.

Passé le temps du cosmopolitisme dans l'Europe des Lumières, le français, jusque-là réduit à sa vocation universaliste, aura pour tâche, comme l'allemand, l'italien ou l'anglais, d'exprimer les identités des provinces et des nations nouvelles. Le processus « nationalitaire » amorcé dès la seconde moitié du XVIII^e siècle aboutit après 1789, et surtout après 1848, à la création d'entités politiques plus ou moins indépendantes ou autonomes de langue française, dans des contextes pluriethniques et plurilingues, au moment de l'émergence d'États-nations au sein des anciens empires. Le royaume de Belgique est ainsi créé par les puissances européennes comme un État-tampon trilingue (français, néerlandais, allemand) mais à dominante française, en 1831, après une révolution contre la domination des Pays-Bas. La très ancienne Confédération helvétique, depuis l'alliance défensive des cantons primitifs en 1291, s'est progressivement élargie pour former une confédération quadrilingue (allemand, français, italien, romanche) comptant vingt-deux cantons, après le Congrès de Vienne, en 1815. Après l'entrée du canton de Genève, l'État fédéral a été doté d'une constitution en 1848. Au Canada, suite à l'insurrection des Patriotes conduite par Papineau, l'Acte d'Union du Haut (l'Ontario, anglophone) et du Bas-Canada (le Québec, francophone) a été promulgué en 1840, avec l'anglais pour langue officielle. Il a fallu attendre 1867 pour que naisse la Confédération britannique d'Amérique du Nord, réunissant quatre provinces anglophones et le Québec, auquel il a été permis de conserver sa langue.

1830-2000, Paris, Fayard, 2003 ; Michel Biron / Francis Dumont / Elisabeth Nardout-Lafarge (dir.), *Histoire de la littérature québécoise*, Montréal (Québec), éditions du Boréal, 2007, en particulier la II^e partie : « Écrire la nation (1763-1895) ».

15. Une distinction qui ne manque d'ailleurs pas de poser de sérieux problèmes méthodologiques puisque la littérature canadienne est elle-même « coloniale », dans un sens légèrement différent. La critique nord-américaine s'est penchée, par exemple, sur la dimension coloniale et postcoloniale de la littérature canadienne, ainsi rapprochée des littératures de la Caraïbe. Voir par exemple Laura Moss, *Is Canada postcolonial ?*, Waterloo (Ontario), Wilfrid Laurier University Press, 2003.

16. Frantz Fanon consacre des analyses importantes au rôle de la culture dans le combat pour la décolonisation et la formation de la conscience nationale, dans le chapitre « Sur la culture nationale » des *Damnés de la terre*, en 1961. En cela, Fanon, lecteur de Marx, mais aussi de Hegel, revendique ouvertement l'héritage de la philosophie européenne du XIX^e siècle.

En Belgique et en Suisse dès la première moitié du XIX^e siècle, au Canada dans la seconde moitié, le français a été l'une des langues nationales officiellement reconnues, à concurrence avec les autres langues européennes. À l'intérieur de chacune des confédérations, dans les régions, cantons ou provinces entièrement ou partiellement francophones (Wallonie-Bruxelles, Vaud-Genève-Neuchâtel-Fribourg-Valais-Jura, Québec-Ontario-Manitoba-Nouveau Brunswick), le français, langue officielle, a joué un rôle central dans le développement d'une conscience « nationale » pour les peuples fédérés, à un échelon administratif inférieur. C'est ainsi que le français est devenu une langue « nationale » pour la « Belle province » du Québec, à défaut de rester la langue de l'ensemble de la Confédération.

La littérature « romande » et le « décalage fécond »

La question d'une littérature « nationale » remonte en Suisse principalement à la seconde moitié du XVIII^e siècle, au mouvement que, plus tard, l'historien Gonzague de Reynold, appellera l'« Helvétisme¹⁷ », se référant aux *Poésies helvétiques* du Doyen Bridel et à la production d'Eugène Rambert, qui illustre la poésie patriotique. Le patricien bernois de langue française Béal de Muralt, dans ses *Lettres sur les Anglais et les Français* (1728), distingue déjà des traits nationaux par delà la diversité des langues de la Confédération. Mais c'est en 1849, au début d'une dissertation intitulée *Du Mouvement littéraire dans la Suisse romande et de son avenir* que le philosophe Amiel, formé en Allemagne, pose pour la première fois de manière explicite la question d'une identité littéraire spécifiquement « romande », qui fait pièce à l'helvétisme. Juste après la promulgation de la constitution de la Confédération helvétique, Amiel dresse un état des lieux de la production littéraire dans les cantons francophones. S'appuyant sur le postulat hégélien selon lequel « la littérature est la vie nationale en tant que manifestée par la parole écrite », il se propose d'étudier l'expression de la culture « nationale » à travers la littérature qu'il appelle « romande », incluant aussi l'italien et le romanche – et, il faut le souligner, en abandonnant le point de vue « helvétiste » au profit d'une conception ethnico-linguistique de la nationalité. Après Amiel, c'est le qualificatif de « romande », qui s'impose pour désigner la littérature, très ancienne (on peut remonter à la Réforme, et jusqu'au XIII^e siècle, au poète Othon de Grandson) produite à Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg principalement, selon le long processus de prise de conscience d'une identité qui transcende les particularismes des seuls cantons francophones. Rousseau (produisant un « décalage fécond » par rapport à la littérature française, selon

17. Gonzague de Reynold, *Histoire littéraire de la Suisse au XVIII^e siècle*, 2 vol., Genève, Bridel et Cie, 1912.

Jean Starobinski, préfacier de *La Nouvelle Héloïse*¹⁸⁾ et, sur le versant d'une Suisse « cosmopolite », Benjamin Constant et M^{me} de Staël servent de modèles pour cette littérature. Il faut bien reconnaître que, hormis peut-être celle de Rodolphe Töpffer, louée par Sainte-Beuve, et d'Amiel (et encore s'agit-il de son pléthorique journal, publié tardivement), cette littérature « romande » n'a guère donné à la Suisse d'œuvres majeures dans la seconde moitié du XIX^e siècle. En 1889-1891, Virgile Rossel, l'un des tout premiers historiens de la « littérature française hors de France » – titre d'un ouvrage qui paraîtra en 1895 –, publie une *Histoire littéraire de la Suisse romande des origines à nos jours*, en deux volumes¹⁹, suivie en 1910 d'une histoire de la littérature suisse, qui renoue avec la perspective « helvétiste ». Mais il faut attendre le renouveau des lettres romandes apporté par Ramuz, les frères Cingria, Edmond Gilliard et quelques autres autour des *Cahiers vaudois*, au début du siècle suivant, pour que s'accomplisse le projet « national » des lettres « romandes » annoncé par Amiel. Ce projet est intimement lié à la prise en compte d'un rapport à la langue française qui s'attache, pour le coup, à « dénouer » le « pacte avec la nation » – du moins la nation *française*. En 1924, Ramuz, dans une lettre à son éditeur parisien Bernard Grasset, distingue en effet soigneusement l'usage de la langue de la nationalité : « Vous êtes des Français de France, nous des Français de langue et par la langue seulement. Nous sommes à la fois liés avec vous par une étroite parenté (la plus forte, à vrai dire, la plus authentique, la plus durable, la plus profonde des parentés), et étrangers à vous pour de nombreuses autres raisons. Quand je vais à Paris, j'ai besoin d'un passeport [...] Vous voyez, nous sommes « à cheval », c'est-à-dire dans une situation bien douloureuse et incommode [...] Nous avons dépendu de la Bourgogne, puis de la Savoie, puis de Berne, quand ces pays constituaient autant d'États indépendants ; nous avons eu des ducs au temps où les ducs étaient encore des souverains ; nous n'avons jamais été les sujets d'un roi, je veux dire, en l'espèce, des rois de France²⁰. »

La littérature « canadienne française » et la Conservation

Au Canada, séparé de la Mère-patrie par la défaite des Plaines d'Abraham et la signature du Traité de Paris en 1763, la langue « déterritorialisée » a joué un rôle central dans la formation d'une conscience nationale « canadienne

18. Préface reprise sous le titre « L'écart romanesque » dans *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle suivi de sept essais sur Rousseau*, Paris, Gallimard, 1971, rééd. dans la collection « Tel », p. 393-414.

19. Dans le sillage de Mme de Staël, Rossel publie également en 1897 une *Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne*. Sur le rôle central de Virgile Rossel dans l'historiographie nationale suisse, voir l'excellent numéro que lui a consacré la revue jurassienne *Intervalle*, coordonné par Patrick Amstutz (n° 81, automne 2008), en particulier les articles de Daniel Maggetti, Roger Francillon et François Provenzano.

20. Charles Ferdinand Ramuz, « Lettre à Bernard Grasset »[1924], dans *Deux lettres*, Lausanne, L'Âge d'homme, « Poche Suisse », 1992, p. 32-34.

française ». Les anciens colons sont devenus minoritaires dans un État fédéral sous domination britannique, après 1848. Résistant à la domination anglaise, les Français d'Amérique, qui se sont appelés Canadiens, puis Canadiens-français, ont su se forger une identité propre, distincte de l'identité « française de France ». La langue française a ainsi assuré la survie de la communauté française en Amérique du Nord. La littérature remplit une fonction mémorielle pour la « communauté imaginée », comme monument dressé à la langue française et à la « race » française en Amérique²¹. Les recueils de poèmes publiés à partir de 1830, ainsi que le premier roman « canadien », *L'Influence d'un livre*, publié par Philippe Aubert de Gaspé (fils) en 1837, participent de la nécessité de la « Conservation » : une foi (le catholicisme), un roi (de France), une langue (le français). Après la réunion du Bas et du Haut-Canada en 1840, dans un rapport tristement célèbre pour les Québécois aujourd'hui encore, le gouverneur Lord Durham, visitant le Bas-Canada, déclare les Canadiens-français « un peuple sans histoire et sans littérature ». La littérature canadienne-française, puis la littérature québécoise, « défense et illustration » de la culture française en Amérique, est la réponse d'un peuple humilié à Lord Durham. Dès 1845, le poète François-Xavier Garneau entreprend ainsi de rédiger une *Histoire du Canada* qui signe en quelque sorte l'acte de naissance de la littérature canadienne française, et donne naissance à un mouvement « patriotique » canadien-français. La littérature est au service du peuple canadien-français. Les romans de la terre de Patrice Lacombe et d'Antoine Gérin-Lajoie, la poésie épique d'Octave Crémazie, auteur du célèbre poème « Le Drapeau de Carillon », puis celle de Victor Fréchette, célébré à Paris comme le « Hugo canadien » pour sa *Légende d'un peuple* (1887), réalisent le projet d'une poésie nationale. Monseigneur Camille Roy, dignitaire catholique, recteur de l'Université Laval à Québec, première grande université française en Amérique du Nord, donne une conférence sur « la nationalisation de la littérature canadienne », puis un cours de littérature *canadienne*, en 1906. Formé à l'histoire littéraire à la Sorbonne, il conduit une vaste entreprise historiographique à la gloire des lettres françaises, en réponse là encore au mépris des Anglais. En 1907, il publie un *Tableau de la littérature canadienne-française*. Littérature, politique et religion participent d'un même projet de « Conservation », dont a hérité, quoique sur des bases laïques et des valeurs démocratiques, la Révolution tranquille des années soixante. Le mouvement nationaliste qui a donné naissance au Parti Québécois, si anticlérical et révolutionnaire soit-il, puise aux mêmes sources que les penseurs catholiques ultra-conservateurs du Canada français en fondant le combat politique sur la

21. Le terme « race », en concurrence avec celui de « peuple », hérité de la pensée du XIX^e siècle sous l'influence du barrésisme et du maurrasisme, restera en usage dans la littérature canadienne-française jusqu'aux années quarante – par exemple dans le très idéologique roman de l'abbé Lionel Groulx, *L'Appel de la race*, paru en 1922 à Montréal, dans la Bibliothèque de l'Action française.

défense de la langue et par la littérature. L'usage de la langue française est, dans tous les cas, au cœur du débat littéraire aussi bien que politique. Qu'il s'agisse du Canada français traditionaliste, catholique et monarchiste dans les années 1900, ou du « Québec libre » qui dans les années 1960, justement, se révolte à la fois contre la domination anglaise et contre la « grande noirceur » du Québec conservateur de Maurice Duplessis, le français reste l'enjeu majeur d'un combat national. Langue, nation et littérature sont indissociables.

« Existe-t-il une littérature *belge, suisse, canadienne* ? »

Malgré la fondation d'une *Revue belge* dès 1830 et la publication de quelques romans et poèmes, il faut attendre 1867 pour que Charles De Coster publie un récit mythique, à partir duquel naît véritablement une littérature « belge » de langue française. De Coster, qui s'inspire du roman historique et de l'épopée tout à la fois, relate dans un style héroï-comique d'inspiration rabelaisienne les hauts faits de Till l'Espiegle, figure populaire de la littérature allemande, devenu le héros de la résistance flamande à l'occupation espagnole au XVI^e siècle : *La Légende et les aventures héroïques, joyeuses et glorieuses d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak au pays de Flandres et ailleurs* (1867). Célébrant l'épopée des « pays de Flandre », comme l'indique le sous-titre, De Coster donne en français au royaume de Belgique son livre fondateur, qui inscrit l'idée d'une culture nationale dans la dérision et la truculence « flamandes ». Autour de la revue *La Jeune Belgique*, la poésie parnassienne puis symboliste de Maeterlinck, Verhaeren et bien d'autres, de même que les romans naturalistes de Georges Eekhoud et de Georges Lemonnier confirment dans les années 1880 la vocation littéraire nationale de la Belgique, par delà les communautés (puisque les Flamands, comme Maeterlinck, écrivent alors en français). Edmond Picard popularise l'idée d'une « âme belge », au croisement du monde latin et du monde germanique, et réactive le mythe flamand. Mais si « âme belge » il y a, celle-ci s'exprime en français. Francis Nautet publie la première *Histoire des lettres belges d'expression française* en 1893, titre qui postule une perspective nationale (par opposition à l'autre expression utilisée par les historiens : « lettres françaises de Belgique »).

Quoique l'identité ne se réduise pas à la langue, c'est d'abord dans le rapport réel ou imaginaire (surtout) entretenu avec la langue française et avec les autres langues que se constituent au XIX^e siècle les « communautés imaginées ». Les idéologies nationales sont en effet conditionnées par une définition ethno-linguistique de la nation héritée de Herder, de Humboldt et du romantisme – reprise plus tard par Barrès, dont l'œuvre inspire nombre d'écrivains de langue française au Canada, en Suisse, au Liban. C'est à cette conception « organique » de la nation que Renan s'oppose dans sa fameuse

conférence de 1882 à la Sorbonne *Qu'est-ce qu'une nation ?* et dans ses discussions avec l'historien allemand Mommsen. La nation (dans le sens du « peuple » et de son « génie ») est ainsi organiquement liée à la « race » et à la « langue », dont les termes s'échangent.

C'est donc à travers cette histoire complexe et conflictuelle qui lie la conscience nationale à une « guerre des langues » (le français, l'anglais, l'allemand, le néerlandais, principalement) que, en Suisse aussi bien qu'en Belgique et au Canada, s'inventent des littératures en français « hors de France », et distinctes de la littérature « française de France », à défaut d'être autonomes. Il ne faut toutefois jamais oublier que, simultanément, s'inventent aussi des littératures « nationales » en allemand, en flamand, en anglais, littératures elles-mêmes distinctes de celles de l'Allemagne ou de l'Autriche, des Pays-Bas, ou du Royaume-Uni. En Belgique et en Suisse, il y a également d'amples discussions sur la nécessité d'exprimer les identités flamande ou alémanique, et de se situer par rapport aux littératures dominantes des Pays-Bas ou de l'Allemagne voisines. Au Canada même, il est plus difficile pour un écrivain anglophone d'affirmer son identité que pour un francophone. L'anglais, partagé avec le Royaume-Uni mais aussi, et surtout, avec les États-Unis, rend l'identité littéraire canadienne anglaise particulièrement incertaine. La question du lien entre la langue et la nation se trouve là encore posée par les littératures flamande, alémanique, autrichienne, canadienne anglaise. La naissance de ces littératures a fait l'objet de très nombreux travaux, auxquels les études francophones devraient absolument être confrontées, ce qui n'est malheureusement que trop rarement le cas.

États fédéraux plurilingues et littératures nationales.

La question des littératures nationales pose à chaque fois l'insoluble problème, pour des États multiculturels et fédéralistes (même si la Belgique ne se reconnaîtra comme État fédéral que bien plus tard), du choix de la langue. Dans quelle langue la littérature nationale s'écrira-t-elle ? Le plurilinguisme officiel empêche que soit scellé un pacte exclusif entre *une* langue et la nation, comme l'a fait la littérature française en France, au prix d'un coup de force jacobin, reléguant les littératures régionales à ses marges. De là les interminables discussions, en Belgique et en Suisse au XIX^e siècle et plus tard au Canada, sur la possibilité ou, plus souvent, l'impossibilité d'une littérature nationale, par défaut d'une langue unique. Les difficultés à définir le projet commun d'une littérature nationale pour les confédérations et les États qui reconnaissent officiellement leur plurilinguisme et leur multiculturalisme confirme en quelque sorte *a contrario* le lien historique entre la langue et la nation.

Car le problème crucial du choix de la langue ne fait que souligner le manque cruel d'une langue propre aux nouveaux États-nations – l'absence du « belge », du « suisse », du « canadien » comme langues fédérales, susceptibles d'être comparées à l'anglais aux États-Unis (qui, lui-même, devra affirmer sa différence). Le contexte francophone (ou anglophone, du reste) se révèle donc en définitive plus complexe et plus délicat que celui des langues dites « nationales » dans la *Mitteleuropa* au XIX^e siècle, qui sont des langues minoritaires et souvent opprimées ou méprisées, qu'il s'agisse du hongrois, du tchèque ou du polonais. Du fait de l'histoire, le polonais se trouve en position d'infériorité vis-à-vis du russe (ou de l'ukrainien) aussi bien que de l'allemand. Pour fonder une littérature nationale *polonaise*, il suffit donc (si l'on peut dire) d'écrire une épopée, justement qualifiée de nationale, qui « illustre » et « défende » cette langue – même si, comme Adam Mickiewicz, le combat national est conduit de Paris par un poète nourri de culture française. Avec *Pan Tadeusz* (1834), Mickiewicz fonde la littérature polonaise.

Au contraire, écrire en français – de même d'ailleurs que dans tout autre « grande » langue européenne : en allemand, en anglais, en espagnol, en portugais – ne suffit en aucune façon à définir une nationalité littéraire. Bien au contraire, c'est courir immanquablement le risque d'être annexé à la littérature *française* (*anglaise, espagnole, portugaise*) en raison du double sens de l'adjectif « français », qui désigne à la fois l'appartenance nationale et la langue. D'où les interminables débats terminologiques, depuis le XIX^e siècle, autour d'expressions telles que « lettres françaises de Belgique » et « lettres belges d'expression française », « littérature française de Suisse » et « littérature de Suisse française » « ou de Suisse romande », « littérature française du Canada » et « littérature canadienne-française », etc. Loin de relever de classifications purement académiques, ces débats engagent une définition politique de la littérature. Le choix de l'adjectif est crucial en ce qu'il indique le degré d'autonomie par rapport à la littérature française. Selon le « pacte » des États-nations modernes issus des révolutions du XIX^e siècle, une littérature nationale supposerait idéalement *une* langue propre et exclusive, qui ne serait partagée avec aucune autre nation. À cet égard, quoi qu'en disent Jean Rouaud et Michel Le Bris, l'émergence des littératures de langue française est tout à fait comparable à celle, plus récente, des littératures de langue anglaise, espagnole ou portugaise, qui reposent également sur une conception « nationalitaire » de la langue. En 1867, le poète romantique²² canadien Octave Crémazie, auteur du « Drapeau de Carillon » (1858), qui célèbre une victoire des Français sur les Anglais, avant la défaite finale des Plaines d'Abraham, a formulé de manière définitive les données du problème, auquel se trouve confronté tout écrivain

22. De même qu'en Haïti, le mouvement romantique se développe tardivement au Canada, du fait de l'isolement de la vie littéraire. Octave Crémazie est considéré comme le représentant le plus important de ce mouvement.

francophone : « Ce qui manque au Canada, c'est d'avoir une langue à lui. Si nous parlions iroquois ou huron, notre littérature vivrait. Malheureusement nous parlons et écrivons d'une assez piteuse façon, il est vrai, la langue de Bossuet ou de Racine. Nous avons beau dire et beau faire, nous ne serons toujours, au point de vue littéraire, qu'une simple colonie ; et quand bien même le Canada deviendrait un pays indépendant et ferait briller son drapeau au soleil des nations, nous n'en demeurerions pas moins de simples colons littéraires. Voyez la Belgique, qui parle la même langue que nous. Est-ce qu'il y a une littérature belge?²³ » Louis Fréchette donne son épopée nationale à ceux qui s'appellent encore « Canadiens », avec *La Légende d'un peuple* (1887). Le modèle de la poésie nationale d'inspiration hugolienne domine jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Il est significatif que le poète Crémazie, qui a vécu en exil en France, retienne précisément l'exemple de la Belgique. Peut-être avait-il eu connaissance des débats qui, depuis la création du royaume de Belgique en 1830, divisaient le pays sur sa littérature. Quelques semaines avant 1830, durant l'été, la *Revue belge* avait publié un article formulant des « Conjectures sur l'avenir littéraire de la Belgique ». Avant même que la Belgique n'existe comme État-nation, son identité littéraire apparaît déjà comme hautement problématique : « À quoi servirait-il de le déguiser ? Il n'y a pas de littérature belge ; nous n'avons pas de littérature nationale : patriotisme à part, il faut être franc ²⁴ . » Dans un article au titre délibérément provocateur, publié significativement dans la revue lausannoise *Études de lettres* en 1985²⁵, Pierre Bourdieu est parvenu à peu près à la même conclusion un siècle et demi plus tard. Le sociologue, de manière d'ailleurs assez sommaire, montre que le « champ littéraire » belge reste « périphérique » et ses écrivains « dominés ». Ceux-ci, en effet, dépendent du « centre » parisien, où se trouve concentrée la vie littéraire, dans leurs revendications mêmes d'autonomie, qui les vouent à un « exotisme littéraire » qui transforme l'altérité en « différence féconde ». L'un des arguments avancés, outre l'exiguïté du territoire et donc le petit nombre des lecteurs, est la langue. Le pays n'a pas de langue propre et même pas de langue commune. Dans une note finale, Bourdieu propose d'étendre la réflexion à la Suisse et au Canada.

Edmond Gilliard, qui a été l'un des principaux artisans du projet de renouvellement de la littérature romande aux côtés de Ramuz et de Cingria, publie dans les années 1920 un pamphlet intitulé *De l'usage du mot « national » et, en particulier, de son sens dans l'expression « littérature nationale »*, qui résume bien les débats tenus à Genève et à Lausanne depuis le XIX^e siècle, en écho à ceux

23. Octave Crémazie, *Poèmes et proses*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 2006, p. 130.

24. Pierre Claes cité par Bertrand, Biron, Denis, Grutman, *op. cit.*, 2003, p. 25.

25. Pierre Bourdieu, « Existe-t-il une littérature belge ? Limites d'un champ et frontières politiques », *Études de Lettres*, octobre-décembre 1985, p. 3-6.

tenus à Bruxelles et à Montréal. S'élevant contre l'idée (et le projet) « helvétiste » d'une « littérature nationale » suisse par delà les distinctions de langues, Gilliard conclut à l'absurdité du concept : « Ce qu'on appelle littérature nationale, en France, c'est la littérature française, l'ensemble des productions littéraires de la nation qui parle le français. Il n'y a qu'à remplacer français par italien, anglais, allemand, portugais, arabe ou chinois, la convenance des termes subsiste, et l'évidence des rapports. Essayez avec le mot *suisse* : la littérature nationale, en Suisse, c'est la littérature « suisse », l'ensemble des productions littéraires de la nation qui parle le...? Assurément cela ne va plus [...] Si nous parlons de littérature nationale, c'est que nous n'osons parler, nous ne pouvons parler de littérature suisse²⁶. » Gilliard, après tant d'autres, pose les questions qui valent pour la Belgique, à plus d'un siècle de distance. Ramuz, de son côté, opposera à la littérature « nationale » un projet plus modeste, du moins en apparence, dans le manifeste *Raison d'être*, publié dans la première livraison des *Cahiers vaudois* en 1914 : « Laissons de côté toute prétention à une “littérature nationale” : c'est à la fois trop et pas assez prétendre. Trop, parce qu'il n'y a de littérature, dite nationale, que quand il y a une langue nationale et que nous n'avons pas de langue à nous ; pas assez, parce qu'il semble que, ce par quoi nous prétendons alors nous distinguer, ce sont nos simples différences extérieures. On les a si souvent énumérées qu'il serait inutile d'y revenir ici. Qu'on oppose notre régime politique, notre religion ou notre morale à celui et celles des pays voisins, c'est ne voir toujours que l'objet 'en soi'. Et notre chemin va dans l'autre sens²⁷. »

Le particulier et l'universel

Les termes « helvétitude », « belgitude », « québécoité » employés par la critique contemporaine pour désigner les identités culturelles des pays francophones posent encore le problème des valeurs communes par delà le critère linguistique. Certes, la langue française, « en partage » entre la Belgique, la Suisse et le Canada, n'appartient pas exclusivement à l'histoire de France, mais elle est marquée par la domination symbolique du modèle français, qui entre en conflit avec les valeurs ou aux références propres aux cultures de la Belgique, de la Suisse ou du Canada. Le français peut ainsi apparaître comme un obstacle à l'invention de littératures nationales vraiment autonomes. Le lien organique entre la langue et la nation est en effet problématique en ce qu'il s'accompagne d'une conception universaliste de la langue française, qui contredit les projets nationaux spécifiques. Jusqu'aux années vingt, la norme

26. Edmond Gilliard, *De l'usage du mot « national » et, en particulier, de son sens dans l'expression « littérature nationale »*, *Œuvres complètes*, Genève, Éditions des Trois Collines, 1965, p. 36-37.

27. C.-F. Ramuz, *Raison d'être* [1914], Lausanne, Éditions de L'Aire, 1978, p. 58-59

du français écrit parisien s'impose comme une évidence à l'étranger, comme en province. L'identité littéraire romande, belge ou canadienne doit s'inscrire dans la « République mondiale des lettres », dont la capitale est Paris²⁸. La langue littéraire en vigueur à Lausanne, Bruxelles ou Montréal ne se construit pas sur les variantes orales, régionales ou patoisantes du français. Bien au contraire, critiques et écrivains de ces « provinces » qui n'en sont pas, éprouvent un vif complexe à l'égard de la « capitale », qui induit une « surconscience linguistique²⁹ » et un imaginaire puriste (dont témoigne la vocation des Belges et des Suisses à produire des grammaires, souvent normatives). Tous sont unanimes pour dénoncer la corruption de la langue française (sous l'influence pernicieuse de l'anglais, par exemple, ou de l'allemand !) et réaffirmer la nécessité de maintenir l'intégrité et la pureté de la langue française telle qu'elle est écrite à Paris. Témoigne de cette exigence puriste la création d'une Société du parler français à Montréal, et les innombrables manuels et « grammaires des fautes » en Suisse comme en Belgique, destinés à débarrasser la population de ses particularismes. Malgré l'entreprise de Charles De Coster, la littérature belge, romande ou canadienne doit s'écrire dans « la langue de Molière », en « français de France », de manière souvent très académique, du fait d'une rivalité avec les auteurs français, vis-à-vis desquels les « provinciaux » veulent surenchérir, afin de ne pas être soupçonnés de régionalisme.

C'est plus tard, vers 1914, que, se référant à Rousseau et désacralisant la norme du « français de France », Ramuz défend le « droit de mal écrire » (sans pour autant donner dans le « patois »)³⁰. Bien plus tard encore, dans les années soixante, la littérature qui se nomme désormais « québécoise » se démarque du français parisien par l'accueil de la langue parlée familière, mais aussi du joul, langue hybride des faubourgs ouvriers de Montréal. L'autonomisation passe donc par la reconnaissance littéraire des variantes du français, en particulier de la langue parlée, et l'invention de ce qu'on pourrait appeler des « styles nationaux » porteurs des valeurs culturelles et littéraires particulières aux « communautés » francophones. L'achèvement du processus de « nationalisation » de la littérature (comme disait Camille Roy) passe par la distance prise par rapport à la norme parisienne et l'affirmation d'une « belgitude » ou d'une « québécité » qui tient à la langue autant qu'aux sujets traités. On peut certes trouver les prémices de ce travail stylistique dans la seconde moitié du XIX^e siècle – chez De Coster, par exemple. Mais il faut attendre les années vingt pour que les littératures « hors de France » assument

28. Pascale Casanova, *La République mondiale des lettres*, Paris, Le Seuil, 1989.

29. Selon l'expression de Lise Gauvin à propos de la littérature québécoise, étendue à l'ensemble des littératures francophones. Voir par exemple : « Problématique de la langue d'écriture au Québec de 1960 à 1975 », *Langue française*, septembre 1976, « Le français au Québec ».

30. Voir, dans une perspective sociologique directement inspirée de Bourdieu, l'étude de Jérôme Meizoz, *C.F. Ramuz, un passager clandestin des lettres françaises*, Genève, Zoé, 1997.

véritablement les variations lexicales et syntaxiques du français parlé sur leurs territoires. La distance prise par rapport à la norme française permet l'émergence de littératures nationales en français, certes liées à la littérature française, mais qui se pensent dans leur différence. Les écrivains rompent le « pacte ancestral avec la nation », c'est-à-dire la France, pour sceller un nouveau pacte, avec la nation belge, suisse ou canadienne qu'ils contribuent à inventer.

C'est au Québec, où la langue parlée est la plus éloignée du français de France, que ce processus de « nationalisation » de la langue et de la littérature s'est accompli de la manière la plus poussée et la plus évidente. Certains militants québécois des années soixante-dix parlent du « québécois » pour désigner le français du Québec (qui, pour les linguistes, n'est qu'une variation du français), de la même façon que les Brésiliens sont parfois tentés de considérer leur langue comme indépendante du portugais. Ainsi, la littérature québécoise – un adjectif qui s'est imposé dans les années soixante – se veut pleinement une littérature nationale, dotée de sa langue propre, le français québécois – ni canadienne, ni française, mais américaine. L'échec au référendum de 1995 sur l'indépendance du Québec, brisant le rêve souverainiste³¹, a toutefois interrompu brutalement ce processus amorcé au XIX^e siècle. Pour une nouvelle génération d'écrivains, l'heure est désormais au multiculturalisme. Les « écrivains migrants », originaires d'Haïti, comme Dany Laferrière, du Brésil, comme Sergio Kokis, du Liban, comme Wajdi Mouawad, de Chine, comme Ying Chen – ou de France, comme Régine Robin prennent le relais des militants. Si le « pacte » avec la « nation québécoise », comme avec la France elle-même, paraît rompu, il reste tout de même le pacte avec la langue française, qui continue à définir la « communauté imaginaire » du Québec, forte de ses immigrants. La culture, et singulièrement la littérature, maintient ce « pacte » avec la langue française dans une Amérique du Nord mondialisée. Au Canada, comme en Belgique ou en Suisse, les littératures francophones continuent à jouer un rôle décisif dans une conscience, certes ouverte sur le monde entier, mais attachée à une spécificité, une « exception culturelle » qu'il faut bien qualifier de « nationale ». Le sentiment d'appartenir à une communauté ouverte sur le monde passe toujours par la conscience linguistique, fût-elle plurilingue comme celle des auteurs cités, qui ont tout de même choisi d'écrire en français.

31. Montréal, centre historique de la littérature québécoise, est certes une ville bilingue qui a également donné naissance à une littérature en langue anglaise. Un romancier comme Mordechai Richler, en guise de provocation, se réclame d'une identité « anglo-québécoise ». Mais le critère linguistique de la francophonie prime, et l'expression « littérature québécoise » continue à désigner l'ensemble des textes publiés en français, quelle que soit l'origine des auteurs.